

mentement de la formule de remboursement en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. J'ai soulevé la question pour la première fois le mercredi 10 février, comme en fait foi la page 3248 du *hansard*.

C'est en toute sincérité et bien sérieusement que je saisis le ministre de cette affaire dans l'espoir qu'on ne fera pas sourde oreille à ma prière. La pénurie critique de liquidités dans l'Ouest, par suite du fléchissement du revenu agricole, étrangle l'économie de son secteur rural. Cela détruit le courage de ceux qui se livrent à l'agriculture. Cela crée une incertitude quant aux semailles du printemps. Cela crée une appréhension parmi les marchands ruraux qui font crédit à la plupart des producteurs étant donné que plusieurs d'entre eux n'ont pu acquitter leurs dettes de l'an dernier. L'Office du crédit agricole les harcèle, fait des saisies ou menace d'en faire. Les banques exercent des pressions pour des remboursements. Certaines renouvellent des billets promissaires à des taux d'intérêt exorbitants; chez les gens, le sentiment d'abandon, de colère et de frustration grandit rapidement.

● (10.00 p.m.)

Dernièrement, j'ai expédié des questionnaires pour avoir des opinions et des conseils sur la politique agricole actuelle. Je signale à la Chambre que les réponses révèlent un climat pas très rassurant. Tout n'est pas parfait. La majorité d'entre elles renferment un message de véritable inquiétude, de dégoût, de frustration et, dans certains cas, une note d'esprit militant. Avec la permission de Votre Honneur, je voudrais lire des extraits de certaines lettres que j'ai reçues. La première provient d'un agriculteur de la région de Minburn en Alberta:

Je suis un agriculteur de votre circonscription et jusqu'à l'an dernier, j'ai réussi à respecter les échéances d'hypothèques, mais à cause du nouveau régime de quotas et des prix dérisoires des porcs, je n'ai pas pu payer l'hypothèque l'an dernier et on est en train de me saisir. Vous ou votre gouvernement, pouvez-vous faire quelque chose pour empêcher cela?

La suivante est d'un agriculteur de Vermilion, Alberta:

Sans qu'il en soit de ma faute, je me suis endetté; comme des centaines d'autres personnes.

Je paie ces dettes chaque année du mieux que je peux de même que les frais de subsistance de ma famille.

Nous sommes inondés de lettres menaçantes. On a ajouté un intérêt de 12 p. 100 sur ma dette.

Nous ne voulons pas être obligés de quitter notre ferme et de nous joindre aux chômeurs et aux sans-logis.

Les pires créanciers sont les banques et les compagnies florissantes.

Peut-on faire quelque chose pour protéger les débiteurs?

La réponse suivante vient de St. Michael, Alberta:

Si le gouvernement ne modifie pas ses politiques et demeure au pouvoir quelques années, tous les petits cultivateurs seront dans la déche. Jusqu'ici le quota pour le blé est fixé à 4 boisseaux et je peux en vendre 308 boisseaux. Mon impôt est de \$350. Comment puis-je subsister sur une ferme?

Voici le texte d'une réponse de Smoky Lake, en Alberta:

J'estime que le gouvernement libéral actuel a déjà commis suffisamment de bévues sans encore recommander des changements. Le gouvernement de M. Trudeau n'a fait que porter préjudice aux ruraux avec ses amendements insignifiants. Il y a entre autres la suppression des contingents. C'est ce qui fait le plus de tort au petit individu. Autrement dit, le gouvernement actuel a donné au cultivateur rien, rien et encore rien.

[M. Mazankowski.]

Voilà un exemple de l'état d'esprit de mes commentants. Pourquoi en sommes-nous là? C'est à cause de l'incurie du gouvernement et de son désintéressement des choses rurales. Sous ce gouvernement, nous avons battu de nouveaux records.

Je désire maintenant parler du revenu agricole net. En 1967, il était de 1.65 milliard. Les Prairies en ont eu plus de la moitié, avec 951 millions. Aujourd'hui, ce chiffre est tombé à 444 millions, le chiffre le plus bas en 15 ans. Lorsque nous tenons compte de la valeur des changements dans les réserves, nous constatons un revenu réel net de 174 millions dans les provinces des Prairies. Cela représente moins de \$1,000 par cultivateur. Lorsqu'on tient compte du facteur inflationniste par rapport à celui de 1955, il y a 15 ans, la situation est pire que pendant la crise.

Dans le numéro d'octobre de la revue «Canadian Farm Economics», on nous apprend que pour la première fois dans l'histoire du Canada, notre pays a subi un déficit de 35 millions de dollars dans le commerce des denrées agricoles. Voilà le genre d'exploit qu'accomplit le gouvernement. Pour ce qui est de l'avenir, l'auteur de l'article déclare ce qui suit:

Le Canada ne sera-t-il qu'un importateur de produits agricoles en 1970 et en 1971? On peut se risquer à répondre par un non, mais à plus longue échéance, la réponse est moins certaine.

Il déclare de plus, et cela représente l'attitude du gouvernement:

Il n'est pas nécessairement mauvais qu'un pays importe plus de denrées agricoles qu'il n'en produit. En réalité, à condition que la répartition des ressources nationales soit efficace, plusieurs pays devraient accepter cette situation comme une réalité économique.

J'allègue que ce sont là des propos honteux, révoltants et complètement insensés. Quand on associe ce piètre rendement au producteur même qui en est la victime, on constate que, en Alberta par exemple, où la situation a été un peu meilleure que dans les principales provinces de l'Ouest, son revenu annuel est de \$1,325. Voilà qui est déplorable, plus mauvais que pendant la crise. Sur ce montant, le producteur doit payer des impôts, des comptes de combustible et d'engrais, son prêt à la Société du crédit agricole, son prêt d'amélioration, ses billets à la banque plus ses frais d'exploitation.

C'est pourquoi j'exhorte le ministre à modifier les modalités de remboursement des avances en espèces. Depuis mon instance initiale et après avoir fait des recherches et des études sur la question, je n'ai pas d'autre choix que de recommander au ministre de proposer un moratoire complet sur le remboursement des avances en espèces jusqu'à ce que la situation s'améliore. Ce n'est sûrement pas trop demander. Ce ne serait pas une aumône mais simplement un arrangement. A mon avis, cet élargissement procurerait un certain secours provisoire et assurerait quelque peu la transition, si vous voulez. Je sais que le ministre va répondre en disant que nous allons adopter la proposition de stabilisation des cours des céréales. Cela ne ferait, selon moi, qu'ajouter l'insulte au préjudice. Je soustrairai encore 3 ou 5 p. 100 des recettes brutes, ce qui fera vraisemblablement 12 p. 100 des recettes nettes.